



1878 : Les missionnaires d'Afrique sauf 3 signent une supplique pour la mission en Afrique équatoriale. Le P. Charmetant remet la supplique au Pape Pie IX.

1889 : Discours anti-esclavagiste à la basilique St Etienne, de Milan. 83 cardinaux, archevêques, et évêques ont exprimé publiquement leur soutien à la campagne antiesclavagiste de Lavigerie.

1890 : Le Père Deguerry quitte définitivement la Société des Missionnaires d'Afrique.

Lettre au père Toulotte (6 janvier 1883)

Mon cher Père,

Comme je vous l'ai déjà fait savoir, le Conseil de votre Société a résolu, à cause du très grand nombre de pèlerins et de visiteurs qui se rendent à Sainte-Anne, de prendre pour votre maison une mesure semblable à celle qui a déjà été prise à Saint-Louis de Carthage, je veux dire de placer à côté de votre communauté de l'école apostolique un père qui aurait pour charge exclusive de recevoir les étrangers.

C'est le père Bresson qui a lui-même sollicité cette charge lorsqu'il a su qu'elle devait être créée, et il pense que vous serez doublement heureux de le recevoir. Il a tout ce qu'il faut pour remplir les fonctions délicates et importantes qui lui sont confiées : le tact, la bonne éducation et l'intelligence. Je ne parle pas de ses qualités de missionnaire que vous connaissez comme moi.

Cette disposition nouvelle doit amener naturellement quelques modifications dans vos habitudes actuelles. Si on vous donne un père exclusivement chargé de recevoir les étrangers, c'est pour vous permettre, et pour permettre à vos confrères de l'école apostolique, de vous appliquer uniquement, vous et vos confrères, à la direction de l'œuvre importante qui vous est confiée, et de vous enlever tout prétexte, même légitime, de vous en détourner pour d'autres ministères.

Je ne dois pas vous dissimuler, en effet, que tout ce qui me revient indirectement de Jérusalem, me fait craindre que le grand va-et-vient dans votre maison et la nécessité de se déranger de son travail et de ses exercices pour ne pas manquer aux règles de la charité et de la convenance, ne soit un obstacle à la régularité parfaite qui doit régner parmi vous. Sans cette régularité absolue, sans cette fidélité parfaite à toutes les règles, les petites comme les grandes,

vous ne pourrez jamais réaliser le bien que l'Église attend de vous.

Peut-être même en arriverez-vous, à la fin, à des scandales ! Et ne se sont-ils pas déjà produits ? Car je ne puis attribuer les tristes histoires du passé qu'au défaut de régularité et d'esprit intérieur.

Il faut donc, mon cher père, et je vous prie de bien insister là-dessus auprès de vos confrères, profiter du nouveau sacrifice que votre Société fait pour Sainte-Anne en lui envoyant un père spécialement chargé des rapports avec les étrangers, il faut, dis-je, en prendre occasion de se mettre définitivement, résolument, complètement à la Règle.

La présence d'un père pour les étrangers peut amener quelques questions auxquelles il me semble important de répondre à l'avance pour éviter tout embarras : 1) Le père des étrangers ne fera point partie de la direction de l'école apostolique ; il n'y pourra remplir aucune fonction quelconque même transitoirement et il n'aura aucun rang en conséquence parmi les directeurs. 2) Il assistera cependant comme missionnaire à tous les exercices de règle et il y prendra simplement son rang d'ancienneté ; après le supérieur et le directeur de l'école apostolique. 3) Il sera seul chargé de recevoir tous les étrangers qui viendront à Sainte-Anne pour un autre motif que celui de traiter une affaire concernant l'école apostolique elle-même. Il devra être défendu aux frères d'avertir tout autre que lui de la venue des étrangers. 4) En dehors de ses fonctions auprès des étrangers, le père Bresson sera chargé spécialement de tout ce qui regarde l'archéologie biblique dont il devra faire une étude assidue. Il cherchera à réunir à Sainte-Anne, comme on l'a fait à Saint-Louis, les éléments d'un petit musée dont il sera le directeur. 5) Comme missionnaire, le père chargé des étrangers est soumis à l'autorité du supérieur de Sainte-Anne, et il ne peut rien changer dans la maison sans son agrément ; il ne peut pas non plus sortir sans l'avoir averti. 6) Enfin il pourra aussi, à son tour, être chargé de dire la messe au Pater, si cela est nécessaire ; mais pas plus que les autres pères, il ne devra confesser ni diriger les religieuses.

